

## Agrément des parents d'élèves bénévoles pour les activités physiques et sportives

Qualifications	Enseignement	Encadrement dans l'activité demandée par l'école	Procédure d'agrément	Test de vérification de compétences	Contrôle honorabilité
Aucune	Aide à l'animation et à la sécurité dans les activités concernées sous le contrôle du maître	Toutes les APS	Première année : Demande d'agrément individuelle remise par le directeur de l'école Renouvellement : demande du directeur par liste	oui valable 5 ans	oui Chaque année
Diplômes de l'éducation nationale : (PE, Prof. EPS) en activité ou temps partiel intervention sur temps libre	Toutes les APS dans leur cadre d'emploi	Toutes les APS	Réputation agrément Pas de demande	non	non
Retraités EN	Toutes les APS	Toutes les APS	Demande d'agrément	oui	oui
Fonctionnaires territoriaux ETAPS	Toutes les APS sauf natation depuis 2012 dans leur cadre d'emploi	Toutes les APS	Réputation d'agrément Pas de demande	non	non
Diplômes universitaire STAPS (DEUG, DEUST, Licence)	Toutes APS sauf encadrement renforcé	Toutes les APS	Demande d'agrément si pas titulaire d'une carte professionnelle	non	oui
			Si carte professionnelle réputation agrément Pas de demande	non	non
Brevet d'état ou équivalence	Dans la discipline de son BE ou APS encadrement non renforcé pour les BE ou BP APT	Selon les cas : Ex : si BE ski et demande agrément en natation ou autre	Demande d'agrément si pas titulaire d'une carte professionnelle	oui	oui
			Si carte professionnelle Réputation d'agrément uniquement dans sa discipline donc demande d'agrément dans le cas évoqué	oui	non
		Si BEESAN et demande pour la natation	Demande d'agrément si pas titulaire d'une carte professionnelle	non	oui
			Si carte professionnelle réputation d'agrément Pas de demande	non	non
		Si BE ski demande pour le ski	Demande d'agrément si pas titulaire d'une carte professionnelle	non	oui
			Si carte professionnelle Réputation d'agrément	non	non
Brevets fédéraux	Dans la discipline du diplôme	Toutes les APS	Demande d'agrément si pas titulaire d'une carte professionnelle	oui si APS différente du diplôme	oui
			Si carte professionnelle Réputation d'agrément	oui si APS différent du diplôme	non
BNSSA secouriste natation	Ne peut pas enseigner la natation	Toutes les APS	Demande d'agrément	non si natation oui pour les autres APS	oui
Pisteur secouriste ski	Ne peut pas enseigner le ski	Toutes les APS	Demande d'agrément	non si ski oui pour les autres APS	oui

Cas particuliers : ATSEM, AESH, les services civiques ne peuvent être agréés dans leur cadre d'emploi.